YOUCEF CHORFA À GUELMA :

«Il n'est pas question d'arrêter les chantiers de réalisation de logements pour un problème de paiement»

Des visites qui s'enchaînent, des annonces et des décisions fermes : la journée passée, samedi, par Youcef Chorfa, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, avait des allures de démonstration.

Accompagné du wali de Guelma et des responsables locaux du secteur, le ministre voulait insister sur les priorités de son département.

Le convoi s'arrête une première fois à Bouchegouf, pour la présentation du POS 07, où un projet portant sur la réalisation de 700 logements AADL, et 130 unités de logements publics locatifs (LPL), est en cours de concrétisation. Un peu plus loin, d'autres projets sont en cours.

Au milieu du ballet des engins de chantier, le ministre a eu l'occasion de visiter les sites des 600 logements AADL à Hdjar Mengoub, des 1 260 unités entre AADL et LPL, à Djebel Onsel et ceux des POS 32 et 31 dans les communes de Bendjerrah et Guelma, qui abritent pas moins de 1 122 logements essentiellement LPL.

Cette visite a permis également au ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, d'insister sur le respect des délais de réalisation des projets de logement, en demandant au wali de prendre immédiatement des mesures qui permettront, de résilier, le plus tôt possible, le contrat des sociétés non respectueuses des délais.

«J'insiste sur la volonté de régler le problème des créances impayées, et il n'est pas question d'arrêter les chantiers de réalisation des logements pour un problème de paiement», déclare Youcef Chorfa. Autre problème soulevé lors de cette visite c'est celui des travaux des VRD, qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive : «On doit régler définitivement le problème de réalisation des VRD dans les projets de logements», déclare le ministre.

«Et la solution passe impérativement par le respect de l'instruction qui consiste à joindre l'échéancier d'avancement des travaux au contrat conclu avec les sociétés de réalisation», révèle une source proche de l'OPGI de Guelma.

Dernière étape de la journée, la remise des clés de 578 logements publics locatifs (LPL). Quoi qu'il en soit, Guelma a beaucoup progressé sur le logement, même si c'est une bataille de tous les jours.

D'autant qu'après un bon moment de stagnation, la liquidation des milliers de pré-affectations, ces deux dernières années le confirme. «C'est une bonne chose, on s'approche des objectifs, cela correspond aux besoins de logements des citoyens de notre wilaya», a déclaré madame F.-Zohra Raïs, wali de Guelma lors de la dernière session de l'APW.

Photo : DR

Youcef Chorfa, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.

Noureddine Guergour

SUITE À UNE NOUVELLE INTERDICTION MUSCLÉE D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE

Émeutes à Aokas

De violentes émeutes ont éclaté dans l'après-midi d'hier à Aokas, une station balnéaire située à une vingtaine dekilométres à l'est du chef-lieu de Béjaïa, suite à l'intervention musclée des forces de l'ordre pour empêcher, pour une troisième fois consécutive en l'espace de deux mois, l'organisation d'une conférence littéraire.

La conférence que devait donner l'écrivain Ramdane Achab sur l'édition du livre amazigh, au centre cuturel de la ville, a tourné à l'affrontement, consécutivement à l'intervention de policiers anti-émeutes, qui ont fait irruption dans la salle. Selon nos informations, des députés, à savoir Brahim Bennadji, Khaled Tazaghart et Mme Ouali, ont vainement tenté de convaincre, queqlues heures auparavant, le premier responsable de l'exécutif de la wilaya de Béjaïa à la fois pour l'organisation de cette manifestation culturelle et ensuite lever l'interdiction d'organisation d'autres conférences culturelles.

La route nationale n°9 a été coupée à la circulation par les manifestants suite à ce mouvement de foule, qui s'est déplacé vers le centre d'hebergement des CRS, situé dans la même ville. «Le pouvoir a réagi avec une rare violence en empêchant manu militari la conférence que devait animer le professeur Ramdane Achab au centre culturel d'Aokas, samedi 22 juillet 2017, sur le thème «Edition du livre amazigh».

«Pendant que le conférencier exposait méthodiquement son sujet devant une assistance très attentive, des renforts de CRS ont subitement fait irruption dans la salle, proférant des insultes grossières et tabassant violemment certaines personnes avec leurs matraques», ont dénoncé les responsables du café littéraire de Béjaïa dans une déclaratuion parvenue à notre rédaction, avant d'ajouter qu'avec cette «brutale réaction, le pouvoir vient de montrer sa «nature fasciste», confirmant à nouveau qu'il ne reculera devant aucune forme de répression pour empêcher l'éclosion d'espaces de liberté d'organisation et d'expression et il vient de franchir un pas très dangereux dans son acharnement à vouloir interdire toute expression citoyenne se tenant hors circuits officiels».

Kamel Gaci

FORMULE DE LOCATION CHEZ L'HABITANT

Les agents immobiliers veulent s'impliquer

Les agents immobiliers demandent à ce qu'ils soient autorisés à effectuer les contrats de location de courte durée. Selon eux, leur implication directe dans la formule de location chez l'habitant permettra une rentrée d'argent au Trésor public.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - En raison des capacités d'hébergement hôtelières qui restent limitées et insuffisantes, la location touristique meublée s'impose d'elle-même notamment dans les wilayas côtières. Appelée location chez l'habitant, cette formule de bail touristique consiste à louer une habitation ou une partie du logement pour une nuitée, une semaine ou un mois.

La transaction doit justement, répondre à des conditions d'hygiène sanitaire et à des normes de sécurité stipulées dans la circulaire interministérielle n°1 du 16 juin 2012. Un texte réglementaire dont nombre d'agents immobiliers n'en ont pris connaissance que récemment.

«Cette circulaire interministérielle entre le ministère du Tourisme et le ministère de l'Intérieur a été signée en 2012. Seulement, nous ne l'avons su que cinq années plus tard», assure Aïssat Yekhlef, gérant de «Transgest immobilier» à Béjaïa, hier à Alger, lors de la journée de sensibilisation et d'information, organisée par la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAI) en partenariat avec «Ikeria.com», site immobilier dédié exclusivement aux professionnels.

Et d'expliquer qu'aujourd'hui, la location chez l'habitant se fait directement avec le propriétaire qui doit aussi faire la déclaration fiscale. Or, cette démarque fiscale n'est pas souvent accomplie.

Le gérant de «Transgest immobilier» estime qu'il est préférable que l'agent immobilier soit impliqué dans cette transaction et que les demandeurs s'adressent directement aux agences immobilières notamment dans les wilayas côtières telles que Béjaïa, Skikda et Jijel où l'afflux des touristes augmente considérablement durant la période estivale.

«Nous demandons à ce que nous soyons autorisés à établir des contrats de location de courte durée d'autant que cela permettra une rentrée d'argent au Trésor public d'une part, et aux collectivités locales d'avoir de réelles statistiques, d'autre part», dit-il. Même son de cloche chez le responsable de «Ikeria.com», Lotfi Ramdane. Selon lui, légaliser l'intervention de l'agent immobilier dans la transaction de la location chez l'habitant et l'autoriser à établir des contrats de loyer de courte durée est une question de «professionnaliser cette formule de location». Il rappelle à cet effet, la circulaire interministérielle évoquant certaines conditions et critères qu'«il faudrait faire respecter et dont les collectivités locales ne peuvent pas examiner».

Pour lui, seul l'agent immobilier peut vérifier les critères des appartements. «La location chez l'habitant autorisée depuis 2012 est aujourd'hui un marché. Pourquoi ne pas l'encadrer et permettre ainsi à l'Etat de tirer profit ?», s'interroge-t-il.

Ry. N.

TAHAR HADJAR EN VISITE AU PÔLE UNIVERSITAIRE DE SIDI-ABDALLAH

Toutes les universités de la même spécialité afficheront la même moyenne d'accès

Les bacheliers non satisfaits de l'orientation des filières auront la possibilité de refaire leurs choix sur quatre autres filières. «Une démarche qui allégera l'étudiant des démarches administratives et qui lui permettra d'avoir une plus large vision à travers les choix qui lui seront proposés. Aussi, toutes les universités enseignant la même spécialité afficheront une même moyenne exigée à l'accès, sur tout le territoire national», a déclaré le ministre lors d'une inspection de travail au nouveau pôle universitaire de Sidi-Abdallah.

Mounira Amine-Seka - Alger (Le Soir) - Outre ces deux points, le ministre a précisé qu'aucune spécialité n'a été éliminée, mais que celles qui sont le moins demandées ont été insérées dans d'autres universités. «Je ne vois pas pourquoi nous ouvrirons des universités dont la spécialité est très peu demandée. Ce qui nous permet de condenser nos moyens humains», a-t-il fait remarquer.

Ce projet de 20 000 places pédagogiques et 11 000 lits affiche un taux d'avancement qui diffère d'une faculté à l'autre. Les résidences dont «le taux d'avancement dépasse les 90% seront remises d'ici la rentrée universitaire, dont 2 finalisées à 75%.

Quant aux structures pédagogiques, le projet compte 5 facultés dont le nombre de sièges varie entre 2 000 et 4 000 places», a déclaré le ministre, ajoutant que «selon les superviseurs du projet, à la rentrée universitaire, 5 résidences seront prêtes, ainsi que deux facultés. La préparation du mobilier a démarré il y a quelques jours», a fait savoir M. Hadjar.

Lors de sa visite, le ministre a demandé aux superviseurs de réaliser 1 000 places au niveau de l'auditorium, au lieu des 1 500 prévues. Pour ce qui est des réseaux internet et électriques, le ministre a souligné que l'achèvement se fera après la remise des bâtisses lesquelles sont, pour le moment, au stade du pré-câblage.

Ce pôle universitaire, qui «penchera plus vers la tendance scientifique et technologique, aura coûté 22 milliards de dinars».

M. A.-S.